



HAL
open science

AUTOUR DE L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA PROSTITUTION

Dynamiques Européennes Umr 7367, Roland Pfefferkorn

► **To cite this version:**

Dynamiques Européennes Umr 7367, Roland Pfefferkorn. AUTOUR DE L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA PROSTITUTION : L'impossible compromis. Cahiers du Genre, 2007, 43, pp.211-236. 10.3917/cdge.043.0211 . hal-01292043

HAL Id: hal-01292043

<https://hal.science/hal-01292043>

Submitted on 22 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AUTOUR DE L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA PROSTITUTION

L'impossible compromis

Roland Pfefferkorn

L'Harmattan | « Cahiers du Genre »

2007/2 n° 43 | pages 211 à 236

ISSN 1298-6046

ISBN 9782296042056

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2007-2-page-211.htm>

Pour citer cet article :

Roland Pfefferkorn, « Autour de l'organisation d'une journée d'étude sur la prostitution. L'impossible compromis », *Cahiers du Genre* 2007/2 (n° 43), p. 211-236.
DOI 10.3917/cdge.043.0211

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Autour de l'organisation d'une journée d'étude sur la prostitution

L'impossible compromis

Roland Pfefferkorn

Résumé

Cet article propose l'analyse d'une controverse qui s'est développée en 2004 autour de l'organisation d'une manifestation scientifique consacrée à la prostitution. Après la présentation de la chronologie de cette controverse, des différents acteurs et de leurs modes d'intervention, l'article s'arrête sur la nature des arguments échangés et tente de dégager les différents registres de justification des acteurs intervenus dans cette polémique. Celle-ci s'inscrit par ailleurs plus largement dans le débat déjà ancien autour de la prohibition ou de la légalisation de la prostitution qui a été réactivé au cours des années récentes par les politiques diamétralement opposées mises en œuvre dans des pays européens comme la Suède d'un côté et les Pays-Bas ou l'Allemagne de l'autre.

PROSTITUTION — VIOLENCES — ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE — DROITS DES FEMMES — LUTTES DES FEMMES — CONTROVERSE SCIENTIFIQUE

Ce texte constitue une brève analyse des principaux documents d'une controverse qui s'est développée autour de l'organisation d'une manifestation scientifique consacrée à la prostitution ¹. La

¹ Une première version de cet article a été présentée sous le titre « Controverse autour de l'organisation d'une journée d'étude sur la prostitution » lors de la Journée d'étude *Matières à controverses*, organisée le 10 novembre 2006 à

polémique est née au cours de l'année 2004 après l'annonce par le GERS (Genre et rapports sociaux, une unité mixte de recherche du CNRS et de l'Université Paris 8) d'une journée d'étude sur la prostitution. Comme pour d'autres manifestations analogues, la participation de différents types d'intervenant(e)s était prévue (dont certain(e)s avaient éventuellement plusieurs casquettes) : chercheur(e)s bien sûr, mais aussi militant(e)s associatif(ve)s, dont des féministes, des femmes prostituées, une élue, etc. Les arguments qui ont été développés lors de cette controverse s'inscrivent par ailleurs dans un débat plus général, mais particulièrement vif, sur la prostitution opposant de manière idéale-typique deux camps.

Le débat déjà ancien autour de la prohibition ou de la légalisation de la prostitution (voir par exemple les écrits d'Emma Goldman, 1917) a en effet été réactivé au cours des années récentes par les politiques diamétralement opposées mises en œuvre dans des pays européens comme la Suède d'un côté et les Pays-Bas ou l'Allemagne de l'autre. En Suède, depuis 1999 la prostitution est considérée comme « *relevant des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes, au même titre que le harcèlement sexuel et les mutilations sexuelles* » (Louis 2004). Ce pays a opté pour l'interdiction de la prostitution et la poursuite des clients. On peut aussi signaler, dans un registre certes différent, puisqu'il s'agit dans ce cas de lutter contre la banalisation de la prostitution et non de l'interdire, les nouvelles dispositions dissuasives prises à l'encontre de l'exercice de la prostitution dans les cantons suisses de Genève dès 1994 et de Neuchâtel le 1^{er} juillet 2006. Ces lois obligent toute personne s'adonnant à la prostitution à se déclarer auprès des autorités cantonales. Ces nouvelles mesures se sont traduites, dans le second cas, après à peine quelques mois d'application, par la fermeture de nombreux 'salons de massage', cabarets et boîtes

Strasbourg par le laboratoire Cultures et sociétés en Europe (UMR 7043 du CNRS) et l'Université Marc Bloch. Je remercie Patrick Schmoll de m'avoir offert l'opportunité de ce travail. Je remercie Maurice Blanc, Jean-Daniel Boyer, Jacqueline Heinen et Helena Hirata pour leurs suggestions sur une version antérieure, mais je suis bien sûr seul responsable de ce texte. Les actes de la journée de Strasbourg seront publiés prochainement dans Schmoll (2007). [Version numérique des actes en ligne sur www.neotheque.com].

de nuit ². La Suède reste cependant une exception en Europe car les institutions européennes penchent actuellement plutôt dans le sens de la réglementation de la prostitution. Pour les tenants de l'abolitionnisme, le texte de référence en droit international est la convention des Nations unies du 2 décembre 1949 « pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui ». Son préambule précise que :

La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté.

Or, la résolution adoptée par le Parlement européen en date du 19 mai 2000 a considéré cette convention comme « inappropriée » (Louis 2004).

L'orientation réglementariste a été développée par les Pays-Bas dès 1990 ou par l'Allemagne plus récemment. Dans ce dernier pays, la prostitution a été légalisée et réglementée comme une activité professionnelle. Depuis 2002, la prostitution est reconnue en Allemagne comme un travail à part entière. Les personnes prostituées cotisent aux différentes caisses sociales comme les autres salariés. Les journaux allemands ont évoqué plusieurs cas de femmes qui ont été dirigées par les agences pour l'emploi vers des établissements dont les annonces entretenaient pour le moins un certain flou quant à la nature du travail à exercer. Même si ces faits ont été exceptionnels, des femmes au chômage en Allemagne peuvent désormais juridiquement se voir proposer un emploi dans l'industrie du sexe. Par ailleurs, si ce pays reconnaît néanmoins la prostitution comme un travail, en toute rigueur cette activité peut difficilement être définie comme une activité professionnelle, du moins au sens plein du terme, puisqu'on ne voit pas comment pourrait être envisagée la question de la formation professionnelle. Autre exemple, en 2006, un projet de loi était défendu en Espagne par la région autonome de Catalogne dans le but de donner des droits aux prostitué(e)s, « sans pour autant fermer les yeux » (Tura 2006). Les dispositions envisagées, qui s'inscrivaient de

² *Le Courrier*, 17 février 2007.

facto dans une philosophie proche de la position allemande ou hollandaise, ont suscité un débat important et contradictoire qui a traversé les courants féministes catalans, et plus largement espagnols³.

Dans la plupart des pays, c'est pourtant le flou qui règne au sujet de la prostitution. Souvent les textes juridiques sont contradictoires (Brochier 2005, p. 79). En France, mais aussi en Espagne par exemple, les maisons closes sont théoriquement interdites, de même que le racolage (loi Marthe Richard en France en 1946, loi analogue adoptée en Espagne en 1956, à l'époque franquiste) mais la prostitution est *de facto* tolérée sans que des mesures soient prises pour la faire entrer dans un cadre juridique clair. Les personnes prostituées sont de ce fait fréquemment en butte à l'arbitraire policier. Les mesures visant la prostitution de rue, adoptées en France en 2002 à l'initiative du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, ont été dénoncées pour cette raison par les associations qui se battent pour les droits des prostitué(e)s⁴.

Si on se réfère aux deux grandes enquêtes françaises sur le comportement sexuel réalisées en 1992 et 2006, le recours à la prostitution est resté relativement stable au cours des quinze dernières années, puisque, en 2006, 3,1 % des hommes déclarent avoir payé pour avoir un rapport sexuel au cours des cinq dernières années contre 3,3 % en 1992. Ce pourcentage s'élève cependant toujours à près de 5 % pour les hommes de

³ Sur ce débat voir par exemple : De Villena (2004), Valenciano (2005), Lienas (2006), Maqueda Abreu (2006), Rahola (2006), Tura (2006), Zabala, Montero (2006).

⁴ Voir sur les mobilisations des prostituées les travaux de Lilian Mathieu (2001, 2002, 2003). Dans l'article de 2003, cet auteur compare les mobilisations de 1975 et 2002. Si, lors de leur premier mouvement de protestation, elles ont pu disposer du soutien actif de militant(e)s abolitionnistes et féministes malgré de profondes divergences de vision de la prostitution, une telle alliance n'a pu être reconduite vingt-sept ans plus tard. Les raisons de cette désolidarisation des anciens soutiens de la cause des prostituées doivent être recherchées dans les transformations qu'ont connues entre 1975 et 2002 tant l'espace de la prostitution que le secteur de l'assistance médicosociale aux prostituées ainsi que la réflexion et le militantisme féministes. La controverse dont nous rendons compte en est un reflet.

20 à 34 ans ⁵. Vu l'importance de la proportion d'hommes jeunes qui ont recours à la prostitution, il n'est pas certain que ce chiffre soit amené à baisser significativement à l'avenir.

Les politiques publiques mises en œuvre oscillent donc entre celles qu'on peut qualifier d'abolitionnistes ou de néoabolitionnistes (avec cependant des variantes importantes) et des positions réglementaristes ou néoréglementaristes (avec là aussi toute une gamme de nuances intermédiaires). Dans le spectre des féminismes, tant parmi les militant(e)s associatif(ve)s que parmi les chercheur(e)s, on retrouve des oppositions analogues. Certaines associations féministes luttent prioritairement (voire exclusivement) pour l'abolition de la prostitution, au risque cependant de stigmatiser davantage encore les femmes prostituées. D'autres, au contraire, privilégient la défense des droits des prostituées et s'engagent à leurs côtés, sans pour autant forcément défendre une position réglementariste, mais au risque peut-être de banaliser l'activité prostitutionnelle. L'ensemble des féministes s'accorde cependant sur la nécessaire lutte contre le proxénétisme, la traite et les violences. Le clivage se retrouve parmi les chercheur(e)s féministes, comme en témoigne le *Dictionnaire critique du féminisme* (Hirata et al. 2004), réalisé précisément au sein du GERS, dans lequel on trouve deux articles traitant de la prostitution selon ces deux approches nettement opposées (Legardinier 2004 ; Pheterson 2004) ⁶. Claudine Legardinier défend une position abolitionniste en s'appuyant sur l'exemple de la Suède. Elle s'oppose à la banalisation de la prostitution, dénonce tant la violence masquée du système prostitutionnel que le mythe d'une prostitution librement choisie. À l'opposé, pour Gail Pheterson les droits de l'ensemble des femmes sont indissolublement liés aux droits des prostituées parce que le stigmate de 'putain' peut s'appliquer à

⁵ Les résultats de l'enquête de 1992 ont été publiés notamment dans Spira, Bajos et le groupe ACSF (1993) et dans Bajos, Bozon, Ferrand, Giami et Spira (1998). Les premiers résultats de l'enquête « Contexte de la sexualité en France », menée en 2006 sous la responsabilité scientifique de Nathalie Bajos (INSERM) et de Michel Bozon (INED), et coordonnée par Nathalie Beltzer (ORS Île-de-France), ont été publiés dans INSERM, *Enquête CSF, Premiers résultats*, 13 mars 2007.

⁶ Voir aussi des mêmes auteurs : Legardinier (1996) et Pheterson (2001).

n'importe quelle femme pour disqualifier sa revendication à la légitimité et peut jeter la suspicion sur n'importe quelle femme accusée d'avoir pris une initiative dans le domaine économique ou sexuel ⁷.

Après une brève chronologie de la controverse que nous évoquons au début de cet article, limitée toutefois aux principaux textes publics ⁸, nous ferons l'inventaire des différents acteurs, actrices et de leurs modes d'intervention, tant des protagonistes immédiats de la controverse que des institutions qui y sont mêlées indirectement. Par la suite, nous nous arrêterons sur la nature des arguments échangés et nous tenterons de dégager les différents registres de justification.

Brève chronologie

- 1^{er} temps. Le GERS rend public vers la mi-mars le programme de la journée d'étude sous le titre : « La prostitution, un travail sexuel ressortant du droit à la vie privée ? » La journée est prévue le 5 avril 2004. Elle s'inscrit dans le cadre du séminaire de ce laboratoire de recherche CNRS organisé pour l'année 2003/2004 et dont la problématique est la suivante : « La vie privée entre sexualité, travail et politique ». Sous la houlette d'Yves Sintomer, chercheur au GERS et professeur de sciences politiques à l'Université Paris 8, cette journée doit rassembler

⁷ On est donc loin de ce que Christophe Brochier (2005, p. 76) laisse entendre implicitement. Les féministes ne sont pas toutes abolitionnistes. Si certaines féministes abolitionnistes, comme Marie-Victoire Louis, dénie l'appellation « féministes » à celles qui ne partagent pas leurs positions, il n'en reste pas moins que toutes les féministes ne partagent pas les positions abolitionnistes (voir, outre le *Dictionnaire critique du féminisme* [Hirata *et al.* 2004] déjà cité, Zabala, Montero 2006) et toutes les féministes abolitionnistes ne partagent pas les modes d'action de la chercheuse du CADIS. Plus largement, sur les clivages qui divisent les féministes, voir par exemple Trat (2006) ou Gaspard (2006).

⁸ Tous les épisodes ne sont pas mentionnés dans la brève chronologie qui suit, en particulier nous avons écarté ceux qui ont trait à des échanges de courriers électroniques, notamment une controverse secondaire directement liée au premier courrier de Marie-Victoire Louis (voir la liste des documents complémentaires mentionnés plus loin), qui s'est développée sur la liste de diffusion toulousaine « Études féministes ».

des chercheur(e)s, des représentantes d'associations travaillant avec les personnes prostituées, des femmes prostituées elles-mêmes et une élue des Verts. L'ensemble des intervenant(e)s retenu(e)s sont impliqué(e)s dans les réflexions, les recherches ou l'action portant sur la problématique de la prostitution ; l'idée proclamée est de rassembler prioritairement des chercheur(e)s ayant effectué un travail de terrain sur la question et des personnes concernées au premier chef, à savoir des femmes prostituées. Sont invité(e)s à intervenir : une spécialiste de sciences politiques, directrice de recherche au CNRS, qui vient de codiriger une recherche sur la prostitution à Paris ; une sociologue, maîtresse de conférence qui a soutenu un doctorat de sociologie portant sur la prostitution lilloise et a publié un livre et nombre d'articles sur le sujet ; une sociologue qui a rendu un rapport en 2003 sur la prostitution via les réseaux télématiques ; une sociologue, responsable du 'pôle recherche' de l'association lyonnaise Cabiria qui intervient pour la défense des droits des personnes prostituées ; une élue au conseil régional d'Île-de-France, responsable par ailleurs du groupe de travail sur la prostitution des Verts ; une femme prostituée porte-parole de l'association France-Prostitution ; une femme prostituée auteure d'un livre qui retrace son parcours et ses engagements politiques ; une animatrice de prévention au sein de l'association toulousaine Grisélidis ; une angliciste, spécialiste en civilisation britannique ; un philosophe ; et une autre sociologue ⁹.

- 2^e temps. Une chercheuse du CNRS, membre d'un autre laboratoire, le CADIS, auteure notamment d'un ouvrage sur le droit de cuissage ¹⁰, adresse une lettre datée du 24 mars à la directrice et au directeur du GERS, au « président de l'IRESO » ¹¹, au président de l'Université Paris 8, au président du Comité d'éthique du CNRS, au « directeur des Sciences de l'homme du CNRS », au directeur du CADIS et à la directrice de l'équipe

⁹ Respectivement Janine Mossuz-Lavau, Stéphanie Pryn, Saloua Chaker, Françoise Guillemaut, Anne Souyris, Claudia, Claire Carthonnet, Isabelle Schweiger, Martine Spensky, Jean-Michel Chaumont et Véronique Guienne.

¹⁰ Louis (1994). Cf. aussi Louis (1997, 2001, 2003)

¹¹ Institut de recherche sur les sociétés contemporaines. L'IRESO, aujourd'hui dissous en tant qu'institut fédératif, était un pôle d'animation pour la recherche en sciences sociales dans la région parisienne.

Sagesse (Université de Toulouse – Réseau féministe). Elle écrit notamment qu'elle « *considère que cette 'Journée d'étude' est une honte et un scandale intellectuel et politique pour le Gers, pour le CNRS, pour l'Université Paris VIII, pour la recherche et pour le féminisme français* ». Deux jours plus tard, le 26 mars, un certain nombre d'associations féministes, en premier lieu le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), auquel se sont joints le Conseil européen des fédérations WIZO, la Coordination française pour le lobby européen des femmes, le Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie et de toutes formes de violences sexuelles et discriminations sexistes et le Réseau Encore féministes, reprennent les grandes lignes des arguments avancés par la chercheuse du CADIS et soutiennent publiquement sa dénonciation.

- 3^e temps. Le 30 mars le GERS annonce le report de la date de la journée d'étude.
- 4^e temps. Une pétition lancée par l'association Femmes publiques, « Non à la censure de la parole et de la recherche. Autour de l'annulation d'une journée d'étude sur la prostitution », est rendue publique le 5 avril 2004¹².
- 5^e temps. Le 8 avril, le GERS publie une mise au point institutionnelle. Ce texte convient de « *la nécessaire représentativité des positions en présence dans le débat sur la prostitution* ». Mais il exprime « *très fermement trois désaccords de fond* » sur « *la nature du GERS* », « *la nature du séminaire public du GERS* » et « *la méthode* » : à savoir l'« *envoi de lettres de dénonciation et de critiques des activités d'un laboratoire* » aux « *organismes de tutelle (direction du CNRS, présidence de l'Université, présidence du Comité d'éthique), au moment même où [l']avenir institutionnel se joue dans les instances d'évaluation en vue de la continuité (ou non)* [des]

¹² Parmi les signataires, on trouve des chercheur(e)s reconnu(e)s, par exemple Catherine Deschamps, anthropologue, qui travaille alors sur la prostitution de rue à Paris ; Marie-Élisabeth Handman, ethnologue, maître de conférence à l'EHESS, qui mène des recherches sur la prostitution parisienne ; Éric Fassin, sociologue, ENS ; Michel Bozon, sociologue, INED, qui travaillent tous les deux sur la sociologie de la sexualité ; Pascale Molinier, psychologue au CNAM, mais aussi deux des sociologues qui devaient intervenir, des prostitué(e)s et des militant(e)s associatif(ve)s.

activités scientifiques dans le cadre du CNRS et de l'Université ». Enfin il annonce le report de la journée au 21 juin « *en partant du cadre préexistant* », mais avec un nouveau titre : « Prostitution : travail ou violence ? »

- 6^e temps. Dès le 12 avril, la chercheuse à l'origine de la controverse adresse une lettre aux membres et responsables du GERS dans laquelle elle réagit vivement en récusant les arguments du GERS.
- 7^e temps. La journée d'étude dont le programme comme le titre ont été en partie modifiés se tient le 21 juin à l'IRESCO.

Les acteurs en présence

Les acteurs qui interviennent dans cette controverse ne se limitent pas aux seul(e)s chercheur(e)s, puisque dès le départ, des femmes prostituées, des militant(e)s associatif(ve)s ou des élu(e)s sont concernés aussi. En effet, toutes ces catégories d'intervenants figurent sur le premier programme de la journée d'étude. De plus, certains chercheurs assument publiquement le fait d'être à la fois chercheur et militant associatif et certaines femmes prostituées sont aussi des représentantes d'associations, voire les auteures de témoignages écrits. L'objectif de la journée d'étude est précisément de rendre possible le débat entre des personnes aux connaissances et aux compétences variées, de mettre à plat des points de vue parfois divergents et de permettre éventuellement de proposer de nouvelles pistes de réflexion. La participation de personnes extérieures au monde de la recherche n'est pas rare dans les colloques ou journées d'étude du champ des sciences sociales, notamment quand les thèmes étudiés portent sur des questions qui, outre des enjeux de connaissance, ont à l'évidence aussi des enjeux sociaux, culturels, économiques, idéologiques ou politiques.

Dès que la controverse est lancée par la lettre initiale diffusée par ailleurs largement via l'Internet, les directions institutionnelles de la recherche française (direction du CNRS, présidence de l'Université, présidence du Comité d'éthique, tous destinataires du courrier) sont impliquées aussi, de même que le GERS en tant qu'unité de recherche relevant du CNRS et de

l'Université Paris 8. Ce point n'est pas anodin, car même si les directions institutionnelles de la recherche n'interviennent pas directement dans la controverse du printemps 2004, de nombreuses unités mixtes de recherche se retrouvent au printemps 2004 dans une période d'incertitude en raison de l'évaluation en cours des activités des laboratoires et de la politique de regroupement des équipes alors mise en œuvre par le CNRS. À partir de 2005, le GERS fusionnera d'ailleurs avec l'UMR « Travail et mobilités » pour former une nouvelle UMR : « Genre, travail, mobilités » (GTM).

Très vite, différentes associations se revendiquant du féminisme, ainsi que leurs militant(e)s, vont participer à la controverse et contribuer à leur tour à l'amplifier. La prise de position du CNDF s'inscrit dans la logique abolitionniste développée par la chercheuse à l'origine de la controverse et lui donne par la même occasion une légitimité politique renforcée. La déclaration du CNDF est par ailleurs signée par d'autres associations. À l'opposé, des associations impliquées dans le soutien aux femmes prostituées, notamment Femmes publiques et Cabiria, prennent la défense des organisateurs de la journée d'étude. Certaines de leurs membres devaient d'ailleurs participer à cette dernière. Enfin, d'autres groupes ou individus s'inscrivent dans le débat ne serait-ce qu'en défendant, voire simplement en diffusant les positions des un(e)s et des autres. Une part importante de la controverse est ainsi amplifiée, via les listes de diffusion ou les sites Internet personnels et associatifs¹³.

Les chercheur(e)s paradoxalement vont assez peu s'exprimer publiquement. Marie-Victoire Louis, à l'origine de la controverse, publie deux lettres très largement diffusées. Quelques chercheur(e)s s'expriment, via la pétition déjà mentionnée qui condamne fermement l'initiative de leur collègue, d'autres réagissent sur les listes de diffusion, plus fréquemment semble-t-il pour soutenir le GERS et ses membres que pour encourager l'auteure des lettres, ce qui ne signifie pas que cette dernière

¹³ La controverse se développe via des courriers, des communiqués et une pétition, transmis à leurs destinataires et diffusés plus largement par voie électronique (mél groupés, listes de diffusion ou publication sur divers sites Internet).

reste sans soutiens. Par ailleurs le GERS publie une mise au point collective relativement brève. La journée d'étude, qui se tiendra finalement le 21 juin, rassemble un panel varié d'intervenant(e)s, même si ce ne sont plus forcément les mêmes que celles et ceux qui étaient initialement prévus. En effet, d'une part quelques intervenants ont désormais refusé de contribuer à cette journée et d'autres n'étaient pas disponibles à cette nouvelle date, d'autre part les organisateurs ont fait appel à d'autres participant(e)s, notamment pour réorienter quelque peu la problématique de la journée.

Les autres acteurs vont s'exprimer en relayant les arguments des uns ou des autres, en fonction de leurs positions. Les listes de diffusion et les sites Internet vont jouer un rôle majeur quant à l'étendue du public touché.

Il faut remarquer aussi que, hormis les acteurs institutionnels qui, à notre connaissance, n'interviennent pas directement dans le débat, les différents acteurs se connaissent pour partie très bien et que des divergences ou conflits anciens les opposent : par exemple, sollicitée pour y participer et développer son point de vue sur la prostitution, Marie-Victoire Louis avait refusé de contribuer au *Dictionnaire critique du féminisme* coordonné par des chercheuses du GERS ; d'autre part, une vive polémique avait opposé dans un passé récent la chercheuse du CADIS et l'association Cabiria.

Les arguments échangés et les registres de justification

Comme nous l'avons vu plus haut, dans son courrier initial, Marie-Victoire Louis s'inscrit dans le registre de l'indignation en qualifiant la journée d'étude de « *honte* » et de « *scandale intellectuel et politique* » et en lançant un appel implicite aux autorités de tutelle et aux associations féministes.

Elle refuse de prendre en compte la question posée par les organisateurs. Elle disqualifie ces derniers quand elle écrit que cette journée est « *organisée par des personnes qui n'ont, soit jamais publié sur le sujet de la prostitution [...] et/ou qui focalisent leurs recherches sur d'autres thématiques* ». Par ailleurs,

elle disqualifie certaines intervenantes en usant d'arguments d'autorité et en procédant à des amalgames :

Près de la moitié des intervenantes sont membres ou proches de l'association Cabiria, dont les manques, les failles, les limites intellectuelles ont d'ores et déjà été analysés et dénoncés.

Plus loin, elle monte encore d'un cran sur le plan émotionnel quand elle écrit :

Comment de telles monstruosités juridiques, politiques, théoriques, de telles stupidités peuvent-elles être défendues au nom de la recherche, et au sein de l'Université et du CNRS, au mépris du bon sens le plus élémentaire, comme de l'histoire de la domination masculine, du droit international, européen, national ainsi que des politiques publiques en la matière ?

Elle dénonce, toujours sur le mode émotionnel, le parti pris des organisateurs. Selon elle, la journée « *donne [...] exclusivement la parole à des personnes qui ont publiquement justifié la légitimité du système prostitutionnel, c'est-à-dire qui ont justifié le proxénétisme [...] ainsi que le bon droit des hommes à s'appropriier le corps, le sexe de personnes qui ont, pour ce faire, été violées, agressées, battues, achetées, vendues, enfermées, humiliées* ». Dans une perspective pour le moins misérabiliste, les personnes prostituées sont réduites à leur activité :

Faut-il rappeler en effet que les personnes prostituées n'ont d'autre horizon de vie que d'être pénétrées dans leur vagin, leur bouche et/ou leur anus par des sexes d'hommes et/ou de les masturber ? Et que leurs revenus, c'est-à-dire leur possibilité même de se nourrir, de se loger et de se vêtir, sont subordonnés à leur 'acceptation' — au risque quotidien du sida, des coups, des viols, des meurtres — de cette réalité ?

Enfin, elle refuse la confrontation de thèses divergentes ou opposées :

Aucune recherche au monde ne saurait justifier un système de domination, quel qu'il soit. À ce titre, l'intégration éventuelle d'autres invité-es à cette « Journée » ne modifierait en rien cette critique.

Le communiqué du CNDF du 26 mars renforce la dimension émotionnelle (il parle de « *stupeur* », de « *vives inquiétudes* », « *les féministes seraient consternées* »...). Il reprend en les modifiant à peine les arguments de la chercheuse du CADIS tout

en stigmatisant davantage encore le GERS et ses chercheur(e)s qui développeraient un « *point de vue totalement unilatéral, peu empreint de probité intellectuelle et de ce fait et de surcroît bien peu scientifique* ».

Une pétition publiée le 5 avril 2004 sur le site de Femmes publiques s'élève vivement contre ces mises en cause :

C'est grave pour la démocratie, grave pour les prostitué-es, grave également pour la recherche en France.

Les chercheurs et les autres signataires s'affirment « *révoltés par la manière dont la parole des prostitué-es, des personnes travaillant sur le terrain a été une fois encore empêchée [...], également la manière dont la recherche est ici malmenée* ». Les compétences scientifiques ou politiques des intervenantes sont rappelées :

Le panel des invités regroupait donc des personnalités de la recherche, des partis politiques, du milieu associatif et du terrain.

Les signataires récusent les arguments « *indignes* » et « *fallacieux* » utilisés par Marie-Victoire Louis. Ils dénoncent la « *diffamation* » et le « *chantage à la bonne conscience* » conduisant à la « *censure* ». Ils rappellent que :

Les sciences sociales n'ont jamais proposé ad vitam aeternam des résultats ou des solutions miracles, les contextes historiques et géographiques sont toujours contrastés.

Et ils ajoutent :

Un des rôles des sciences sociales est d'ailleurs d'aider à penser le politique, et non de se substituer à lui pour prendre des décisions. [...] La recherche apporte de la complexité là où nos certitudes, nécessaires en politique comme ailleurs, peuvent appauvrir.

Enfin ils s'adressent aux directions institutionnelles de la recherche en leur demandant « *de permettre au débat d'advenir, dùt-il révéler des oppositions et des tensions. C'est par le frottement d'analyses et d'interprétations divergentes que la connaissance progresse* ».

Quelques jours plus tard, le 8 avril, le GERS réagit à son tour officiellement et annonce le nouveau programme de la journée d'étude reportée. Le nouveau titre de la journée : « *Prostitution : travail ou violence ?* » déplace la perspective annoncée par le

premier titre : « La prostitution, un travail sexuel ressortant du droit à la vie privée ? » Il est plus général en ce sens qu'il ne se place plus d'abord du point de vue des personnes prostituées et qu'il s'écarte de l'inscription initiale de la journée d'étude dans le séminaire annuel : « La vie privée entre sexualité, travail et politique ».

La mise au point du GERS s'adresse de toute évidence aux associations féministes qui ont relayé la dénonciation de Marie-Victoire Louis, mais aussi au moins implicitement aux directions institutionnelles de la recherche. Elle affirme la nécessaire représentativité des positions en présence dans le débat sur la prostitution. Elle vise surtout à clarifier la nature institutionnelle du GERS, groupe de recherche et non association militante, soulignant que son rôle est de « *contribuer, à partir d'une démarche critique, à l'intelligibilité des sociétés contemporaines, notamment par son inscription dans les débats d'actualité sociale et politique, qu'il veut transformer, ce faisant, en débats d'actualité scientifique* ». Elle justifie la pertinence du questionnement initial, la journée d'étude prévue au départ s'inscrivait en effet dans le cadre du séminaire annuel : « La vie privée entre sexualité, travail et politique ». Enfin elle s'oppose à la méthode :

Nous ne considérons pas que l'avancement du débat scientifique sur les thèmes controversés du féminisme passe par l'envoi de lettres de dénonciation et de critiques des activités d'un laboratoire tel que le GERS à nos organismes de tutelle.

En réponse, Marie-Victoire Louis adresse alors un nouveau courrier aux membres et à la direction du GERS dans lequel elle refuse explicitement le débat. Elle refuse notamment de prendre en compte la question posée par le titre donné à la nouvelle journée d'étude :

Ce questionnement [travail ou violence ?], écrit-elle, est moralement, éthiquement, politiquement inacceptable et donc — je maintiens mes termes — « honteux » et « scandaleux ».

Elle conclut sa lettre par ces mots :

On ne saurait mettre au même niveau d'analyse les partisans de la légitimité d'un système de domination avec ceux et celles qui le dénoncent. La recherche ne saurait cautionner une telle pseudo équivalence. Il n'y a pas de production de connaissances

*sans éthique. Et aucune conception de la « science » ne saurait être invoquée pour cautionner ce clivage*¹⁴.

Les participant(e)s à la controverse mobilisent donc différents arguments principiels et éthiques. Mais il ne s'agit ni des mêmes principes, ni des mêmes valeurs. Dans la logique des un(e)s, l'orientation de la recherche doit se plier à des impératifs éthiques supérieurs considérés comme des absolus et comme devant s'imposer à tous. Les chercheur(e)s et associations mis en cause défendent d'autres principes et d'autres valeurs : la liberté d'expression des intervenant(e)s de même que la liberté de recherche doit être défendue face à toute censure. Dans cette seconde logique, la recherche n'a pas à se plier à des impératifs moraux cette fois considérés comme particuliers et comme imposés par certain(e)s acteur(e)s qui se prévalent d'un monopole dans la conception du bien commun.

Nous sommes en présence ici de deux visions diamétralement opposées de ce qui s'entend être le juste et le bien. Suivant le modèle des registres de justification de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991), qui part du constat de la pluralité des systèmes de valeurs dans les sociétés contemporaines dans lesquelles coexistent différentes conceptions du bien commun et de la justice¹⁵, on peut analyser cette controverse en dégagant les systèmes de valeurs, les logiques d'action et les logiques d'engagement qui s'opposent (Thévenot 1990, 1993, 1998 ; Breviglieri, Stavo-Debaugé 1999). Ce modèle vise précisément à expliciter les moments de disputes, de conflits et de contro-

¹⁴ Cette controverse se prolonge en des termes particulièrement vifs, au moins jusqu'en 2006, entre des membres ou des sympathisant(e)s de Cabiria d'un côté et Marie-Victoire Louis et ses soutiens de l'autre.

¹⁵ Boltanski et Thévenot s'appuient sur des auteurs classiques de philosophie politique qui ont développé des visions diverses de ce que pourrait être une société juste. Ces auteurs classiques défendent de grands principes de justification qui s'excluent mutuellement : Rousseau pour la justification 'civique' (fondé sur la volonté générale et l'égalité) ; Smith pour la justification 'marchande' (établie sur le marché et reposant sur l'acquisition de richesses) ; Saint Augustin pour le monde 'inspiré' (reposant sur l'état de grâce) ; Saint-Simon pour le registre 'industriel' (s'appuyant sur l'efficacité et la compétence professionnelle) ; Hobbes pour l' 'opinion' (assise sur la reconnaissance des autres) ; et Bossuet pour la justification 'domestique' (fondée sur les relations de confiance, la place dans un ordre communautaire hiérarchisé...).

verses publiques où les personnes mettent en œuvre des critiques ou des justifications prétendant à une validité générale. Les controverses publiques (et bien des ‘disputes’ privées aussi) peuvent alors être intelligibles si on se réfère aux différents registres de ‘justification’ qui inspirent les acteurs. Les controverses qui traversent les sciences sociales, notamment quand elles s’intéressent à des objets ‘chauds’, ne font bien sûr pas exception. Dans cette dispute, la façon dont chacune des deux parties a déployé des stratégies de dénonciation à l’encontre de l’autre pourrait parfaitement s’inscrire dans un tel modèle.

Suivant le modèle des registres de justification de Boltanski et Thévenot, on pourrait par exemple faire l’hypothèse qu’une logique ‘civique’ abolitionniste serait défendue par Marie-Victoire Louis et le CNDF au nom des droits humains élémentaires et, en premier lieu, des droits de toutes les femmes. À moins qu’il ne s’agisse ici d’une logique abolitionniste ‘inspirée’. Cette logique, ‘civique’ ou ‘inspirée’, conduit les acteurs, individuels ou collectifs, s’inscrivant dans ce registre de justification à privilégier « *des actions préparées pour la publicité* » (Thévenot 1990, p. 41). C’est ici la fonction de la lettre initiale et du communiqué du CNDF. Cette première logique ‘civique’ ou ‘inspirée’ se heurte d’une part à une logique de ‘reconnaissance’ portée par celles et ceux qui défendent les droits des personnes prostituées, ici les membres des associations Cabiria, Femmes publiques et Grisélidis, et d’autre part à une logique ‘professionnelle’ fondée notamment sur la liberté de la recherche (et la liberté de la parole), défendue par le GERS et les chercheur(e)s signataires de la pétition. De notre point de vue, ces deux dernières logiques, logique ‘de reconnaissance’ et logique ‘professionnelle’, devraient, par ailleurs, être clairement distinguées de deux autres logiques identifiables si on continue à suivre le modèle de Boltanski et Thévenot : la logique ‘marchande’, invoquée par d’autres participant(e)s au débat contemporain sur la prostitution, par exemple par la juriste Marcela Iacub ou la philosophe Élisabeth Badinter (Iacub 2006), qui sont clairement en faveur d’un droit à la prostitution, le droit pour toute personne de vendre (et d’acheter pour d’autres) des services sexuels, et la logique ‘domestique’ dans laquelle s’inscrit, par exemple, le courant puritain de la fin du

XIX^e et du début du XX^e siècle qui revendiquait aussi l'abolition de la prostitution, et auquel s'opposait Emma Goldman (1917).

Les revendications découlant de ces différentes logiques partent donc de prémisses opposées. Dans la controverse qui nous intéresse, deux principes de justice d'égle légitimité, mais qui tendent à s'exclure mutuellement, s'opposent de manière particulièrement forte : la dignité des êtres humains (hommes et — surtout — femmes) et la dignité des prostitué(e)s. Femmes publiques et Cabiria demandent le respect des droits des femmes et des hommes prostitué(e)s alors que Marie-Victoire Louis et le CNDF demandent l'abolition de la prostitution en se focalisant pour l'essentiel sur la seule prostitution féminine ¹⁶. Les deux questions cruciales auxquelles des réponses divergentes sont apportées sont d'une part celle de savoir si toutes les formes de prostitution doivent être considérées comme des violences ou non, et d'autre part s'il s'agit de violence masculine ou de violence économique (Delphy 2002).

L'impossible compromis

La polémique prend une telle ampleur qu'un 'compromis' entre les deux positions qui se sont exprimées semble hors de portée dans l'immédiat. Pourtant, l'ensemble des participant(e)s à la controverse invoque la dignité des femmes. Certes les un(e)s mettent l'accent sur la dignité de toutes les femmes qui serait niée par l'existence même de la prostitution, alors que les autres privilégient la dignité des femmes — et des hommes — prostituées qu'il s'agirait de préserver ou de restaurer. La controverse déclenchée par le premier courrier de la chercheuse du CADIS porte *de facto*, si on le lit attentivement, sur la seule prostitution féminine, ce qui permet au camp abolitionniste de mobiliser en sa faveur le paradigme de la domination masculine. L'existence d'une prostitution masculine, même très

¹⁶ Selon Marie-Victoire Louis, « toutes les politiques concernant 'la traite' et/ou 'le trafic des êtres humains' sont devenues — les textes européens et internationaux sont sans ambiguïté à cet égard — les substituts d'une politique de lutte contre le système prostitutionnel » (Louis 2005a).

minoritaire, de même que l'existence d'une prostitution 'choisie' fragilise pourtant une telle approche exclusive.

Deux conditions sont requises d'après Boltanski et Thévenot pour imaginer une cohabitation entre ces 'sphères de justice' opposées. D'abord l'existence d'un horizon général servant de repère aux individus dans le cours de leurs actions (et en particulier une contrainte de 'commune humanité' reconnaissant une égale dignité à chacun, chacune) et la capacité à nouer des 'compromis' orientés vers le bien commun (c'est-à-dire, au-delà de l'intérêt des parties, comptables de l'intérêt général). Cet horizon général me semble exister dans la mesure où l'ensemble des participant(e)s à cette controverse est opposé à la traite, au viol et plus largement aux violences faites aux femmes. Par contre, dans la mesure où l'une des parties à l'origine de cette controverse publique refuse le débat à chaque fois que sa position axiologique n'a pas le monopole de l'expression, un éventuel dépassement des points de vue divergents est rendu très difficile. L'opposition semble donc ici irréductible, du moins tant que les termes du débat restent figés sur les positions actuelles et que l'une des parties en présence refuse la discussion contradictoire.

Au-delà de la question de la méthode d'intervention retenue par la chercheuse du CADIS et par le CNDF, privilégiant sur un mode émotionnel l'interpellation publique et la disqualification à la fois sur un plan scientifique et moral, les divergences portent en effet sur la définition même de la prostitution. Marie-Victoire Louis définit la prostitution comme « *système prostitutionnel* », « *système proxénète* » ou plus précisément même « *système libéral proxénète* ». Dans sa perspective :

Les termes : « activité », « services », « prestations », « rapport contractuel », « location », « vente » [...] « travailleuse sexuelle » [...] s'inscrivent tous volens nolens dans le cadre de la légitimité du système libéral proxénète [...] car tous reconnaissent la légitimité et le bien-fondé du principe de la marchandisation des sexes, des corps de certains êtres, au nom du soi-disant « plaisir » d'autres êtres ; tous légitiment le bon droit d'une personne de s'approprier, pour un usage propre et/ou collectif, l'accès au sexe, au corps d'une ou plusieurs personnes, ins-

titionnellement ou non, considérée comme pouvant/devant être affecté-es à cet effet (Louis 2005b).

À l'opposé, les associations Femmes publiques ou Cabiria privilégient la défense des droits des personnes prostituées, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes¹⁷. Comme nombre de chercheur(e)s français(e)s ou étranger(e)s¹⁸, ces associations définissent les prostitué(e)s comme des personnes pour qui les relations sexuelles sont source de revenu et la prostitution comme une activité, un service ou un travail spécifique. Plus précisément, la prostitution est envisagée comme une activité à la fois commerciale et relationnelle dont l'origine n'est pas à rechercher dans l'existence du proxénétisme, mais bien davantage dans la situation économique et sociale des femmes (et des hommes) prostitué(e)s. Emma Goldman écrivait déjà au début du XX^e siècle :

Ce n'est pas le proxénète qui fait la prostituée. C'est la honte et l'hypocrisie de notre société qui engendrent et prostituée et proxénète.

Et elle ajoutait :

Par rapport à la protection dont elles bénéficiaient dans les bordels où elles avaient une certaine valeur marchande, les filles se sont retrouvées dans la rue et à la merci totale de policiers corrompus et avides [...], elles sont devenues des proies idéales pour les proxénètes qui sont eux-mêmes des produits de l'esprit commercial de notre époque (Goldman 1917).

Lilian Mathieu analyse dans ses travaux les déterminations socioéconomiques de la vie sur le trottoir¹⁹. À ses yeux, la prostitution est d'abord la conséquence d'injustices économiques structurelles auxquelles il faut prioritairement s'attaquer si l'on veut que les personnes prostituées aient d'autres alternatives d'« affiliation » à la société (Mathieu 2002). Ce chercheur envisage ici la prostitution comme une forme de ce que Robert Castel appelle la « désaffiliation sociale », c'est-à-dire une zone de vulnérabilité située entre intégration et inexistence sociale.

¹⁷ Par exemple Carthonet *et al.* (2006).

¹⁸ Par exemple Brochier (2005), Grenz (2005), Handman, Mossuz-Lavau (2005), Pryn (1999), Von Dücker (2005).

¹⁹ Cf. aussi *Travail, genre et sociétés* (2003) et Maugère (2004).

On pourrait objecter à ces analyses en termes de ‘désaffiliation’ que l’entrée dans une zone de vulnérabilité n’est pas la sortie d’une ‘intégration’ quelque peu enchantée, mais bien davantage le passage d’une intégration ‘standard’ (comme disent les économistes) à une intégration précaire et stigmatisante. Car bien des prostitué(e)s, tout comme un certain nombre de *dealers*, de sans-abri ou de chômeurs de longue durée ne sont pas à proprement parler des ‘désaffiliés’, ils entrent dans de nouveaux réseaux de relations sociales, qu’il ne faut certes pas idéaliser, mais qui ne sont pas moins très réels.

Ces définitions contradictoires de la prostitution que nous avons rapidement stylisées sont portées dans le strict cadre scientifique par des chercheurs ayant des approches divergentes. Dans un cadre sociétal plus large, d’autres acteur(e)s interviennent aussi dans ce travail de définition, en particulier les différentes associations que nous avons évoquées plus haut, notamment les associations se revendiquant du féminisme. Ces deux cadres s’interpénètrent cependant largement, les objets théoriques produits par les chercheurs redescendent sur le monde social et sont utilisés par d’autres acteurs. Ces définitions fortement polarisées contribuent à la vigueur des oppositions et expliquent par exemple le choix opéré par les coordinatrices du *Dictionnaire critique du féminisme* de publier deux points de vue opposés pour l’entrée « Prostitution ». Il convient cependant de rappeler ici que les tenant(e)s d’une position abolitionniste ne se retrouvent pas tout(e)s sur la ligne intransigeante de la chercheuse à l’origine de la controverse analysée dans cet article ²⁰. En effet, si cette dernière a refusé de participer à la présentation de points de vue divergents dans le dictionnaire cité, une autre abolitionniste a accepté la confrontation.

Ces définitions contradictoires ont aussi une incidence sur les postures de recherches. Tandis que Marie-Victoire Louis, par exemple, privilégie une approche historico-juridique totalisante et adopte une position principielle de surplomb, qu’on retrouve paradoxalement aussi chez Marcela Iacub à partir de principes s’inscrivant dans une toute autre logique, la plupart des autres chercheur(e)s cité(e)s dans cet article privilégient les travaux

²⁰ Voir par exemple Geadah (2003), *Alternatives Sud* (2005), Cholet (2006).

empiriques et multiplient les recherches de terrain, y compris depuis quelques années sur les clients des prostitué(e)s. Ces recherches ethnographiques permettent de suivre les personnes prostituées dans leurs actions, leurs ajustements et leurs démêlés, dans la rue (Pryen 1999, 2002) comme dans les bars (Brochier 2005). C'est la situation ou la séquence de situations qui est l'unité d'observation. Ces recherches mettent en évidence la pluralité et la complexité des formes de la prostitution, avec des variations considérables, tant sur le plan normatif²¹ que sur celui des pratiques. Les formes d'engagement dans la prostitution sont en effet très variables. À côté des prostituées 'professionnelles', il y a aussi un grand nombre d' 'occasionnelles' ou d' 'intermittentes', avec notamment des aller-retour entre la prostitution et une autre activité, notamment avec la domesticité (Oso Casas 2003, 2006). Les déterminants économiques et sociaux pèsent particulièrement sur les femmes concernées. Par ailleurs, les clients ne sont pas exclusivement des hommes, même si les femmes clientes sont très minoritaires, et les prostitué(e)s comprennent aussi des hommes, même si là encore ces derniers ne représentent qu'une minorité des personnes se livrant à la prostitution. Le développement d'enquêtes comparatives plaçant davantage au cœur de la recherche la situation économique des différents acteurs, hommes et femmes, intervenant dans la prostitution, mais aussi leurs âges respectifs et leurs origines ou 'races' permettrait peut-être de complexifier le champ du débat, de renouveler les perspectives et de dépasser des positions actuellement irréductibles, même si le travail de terrain n'est pas obligatoirement, en lui-même, une garantie dans ce sens. Une approche centrée sur les rapports sociaux de sexe étroitement articulés avec les rapports de classe, mais aussi de génération et de 'racisation' nous semble susceptible d'apporter des éclairages nouveaux sur cette activité et les différentes formes et significations qu'elle peut

²¹ Si les enquêtes montrent le plus souvent des femmes 'victimes', à des titres divers, il n'en reste pas moins que les situations vécues peuvent être nettement plus complexes, avec, y compris à l'autre extrême, des femmes qui se servent de la prostitution pour rompre avec des contextes aliénants, cf. par exemple la contribution à l'ouvrage collectif, *Les femmes entre violences et stratégies de liberté*, intitulée : « S'émanciper en se prostituant » (Handman 2004).

revêtir. À terme, on peut faire l'hypothèse que la production de connaissances nouvelles pourrait au moins contribuer à une cohabitation de principes de justice opposés sans pour autant faire disparaître la tension axiologique qui elle, en revanche, me semble irréductible.

Les documents de la controverse ²²

Annonce de la journée d'étude du GERS : « La prostitution, un travail sexuel ressortant du droit à la vie privée ? » prévue le 5 avril 2004 (vers mi-mars 2004).

Lettre 1 de Marie-Victoire Louis adressée à la directrice et au directeur du GERS, au 'président' de l'IRESKO, au président de l'Université Paris VIII, au président du Comité d'éthique du CNRS, au directeur des 'Sciences de l'homme' du CNRS, au directeur du CADIS et à la directrice de l'équipe Sagesse (Université de Toulouse – Réseau féministe) (datée du 24 mars 2004).

Communiqué du CNDF du 26 mars 2004.

Rectificatif, du 30 mars 2004, quant à la tenue de la journée d'étude du GERS.

Pétition publiée sur le site de Femmes publiques : « Non à la censure de la parole et de la recherche. Autour de l'annulation d'une journée d'étude sur la prostitution » (5 avril 2004).

Mise au point du GERS sur la journée d'étude sur la prostitution (8 avril 2004).

Lettre 2 de Marie-Victoire Louis adressée aux membres et responsables du GERS (datée du 12 avril 2004).

Programme de la nouvelle journée d'étude du GERS : « La prostitution, travail ou violence ? » du 21 juin 2004 (et les textes ou résumés de Véronique Guienne, Françoise Guillemaut et Jean-Michel Chaumont).

²² Tous les documents ne sont pas mentionnés, notamment tous ceux ayant trait à une controverse secondaire liée à la liste de diffusion d'Études féministes. La plupart des documents de la controverse, ainsi que les textes de Marie-Victoire Louis sont disponibles sur le site de celle-ci : marievictoirelouis.net. Certains d'entre eux ont été diffusés par différents autres sites notamment Sisyphes, Les Pénélopes, CNDF et Femmes publiques.

Documents complémentaires consultés

Textes du 29 mars 2004 : de Françoise Guillite (a) « Pour Cabiria et son équipe » adressé à Michèle Ferrand, Mathilde, Sisyphe, la liste Études féministes de Toulouse ; et de Martine Schutz Samson (b), ancienne directrice de Cabiria, diffusé sur la même liste ; Mathilde (c) publie le 23 avril 2004 sur la même liste un complément : « Aux destinataires des informations concernant le site : marievictoirelouis.net » (20 février 2006).

Lettre (datée de septembre 1999) de Marie-Victoire Louis refusant de contribuer au *Dictionnaire critique du féminisme* réalisé dans le cadre du GERS.

Références

- Alternatives Sud* (2005). « Prostitution. La mondialisation incarnée », vol. 12.
- Bajos Nathalie, Bozon Michel, Ferrand Alexis, Giami Alain, Spira Alfred et le groupe ACSF (1998). *La sexualité aux temps du sida*. Paris, PUF.
- Boltanski Luc, Thévenot Laurent (1991). *De la justification : les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.
- Breviglieri Marc, Stavo-Debaugé Joan (1999). « Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot ». *Antropolítica*, n° 7.
- Brochier Christophe (2005). « Le travail des prostituées à Rio de Janeiro ». *Revue française de sociologie*, vol. 46, n° 1.
- Carthonet Claire, Verstappen Sonia, Maîtresse Nikita, Schaffhauser Thierry (2006). « Non à la pénalisation de nos clients ». *Libération*, 12 juillet.
- Cholet Mona (2006). « Prostitution : les pièges du pragmatisme ». *Périphéries*, 8 juillet : www.peripheries.net/e-prostitution.html
- De Villena Luis Antonio (2004). « La libertad de las Hetairas ». *El Periódico*, 28 août.
- Delphy Christine (2002). « Violence économique et violence masculine ». *Nouvelles questions féministes*, vol. 21, n° 2, septembre.
- Gaspard Françoise (2006). « Le foulard de la dispute ». *Cahiers du genre*, n° hors-série « Féminisme(s). Recompositions et mutations ».
- Geadah Yolande (2003). *La prostitution. Un métier comme un autre ?* Montréal, Vlb.

- Goldmann Emma (1917). "The Traffic in Women" & "The Hypocrisy of Puritanism". In *Anarchism and Other Essays*. New-York, Mother Earth Publishing Association [3d revised Edition].
- Grenz Sabine (2005). *(Un)heimliche Lust. Über den Konsum sexueller Dienstleistungen*. Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Handman Marie-Élisabeth (2004). « S'émanciper en se prostituant ». In Veauvy Christiane, Rollinde Marguerite, Azzoug Mireille (eds). *Les femmes entre violences et stratégies de liberté. Maghreb et Europe du Sud*. Saint-Denis, Bouchène.
- Handman Marie-Élisabeth, Mossuz-Lavau Janine (2005). *La prostitution à Paris*. Paris, La Martinière.
- Hirata Helena, Laborie Françoise, Le Doaré Hélène, Senotier Danièle (eds) (2004). *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris, PUF « Politique d'aujourd'hui » [2^e éd.].
- Iacob Marcela (2006). « Sexe en location ». *Le Monde*, 17 octobre.
- Legardinier Claudine (1996). *La prostitution*. Toulouse, Milan « Les essentiels ».
- (2004). « Prostitution I ». In Hirata Helena *et al.* (eds).
- Lienas Gemma (2006). « Algo no cuadra ». *El País*, 13 novembre.
- Louis Marie-Victoire (1994). *Le droit de cuissage : France, 1860-1930*. Paris, L'Atelier.
- (1997). « À propos des violences, de la prostitution, de la traite, de la sexualité... ». *Chronique féministe*, n° 62, mai-juin.
- (2001). « La situation des études féministes en France est catastrophique ». Interview du 26 octobre, site des Pénélopes : (www.penelopes.org).
- (2003). « Abolir la prostitution ». *L'Humanité*, 20 février.
- (2004). « Prostitution ». In Lopez Gérard, Tzitzis Stamatios (eds). *Dictionnaire des sciences criminelles*. Paris, Dalloz.
- (2005a). « À propos des rapports entre 'la traite des êtres humains' et le proxénétisme. À propos de l'abolitionnisme aujourd'hui et de demain ». Entretien réalisé par Grégoire Théry et publié en annexe de son mémoire soutenu à l'Institut d'études politiques de Strasbourg, *Analyse et remise en cause de la dépenalisation du proxénétisme par l'Union européenne*, septembre.
- (2005b). « Prostitution, Proxénétisme, des concepts à définir ». Interview réalisée par Maïtena Chalmette en novembre 2004, retranscription réécrite le 13 septembre 2005, site de Sisyphe (sisyphe.org), 5 janvier 2006, publiée aussi sur le site des Pénélopes en décembre 2005 (www.penelopes.org).

- Maqueda Abreu Maria Luisa (2006). « Feminismo y prostitución ». *El País*, 1 de abril.
- Mathieu Lilian (2001). *Mobilisations de prostituées*. Paris, Belin « Socio-histoires ».
- (2002). « La prostitution, zone de vulnérabilité sociale ». *Nouvelles questions féministes*, vol. 21, n° 2, septembre.
- (2003). « Prostituées et féministes en 1975 et 2002 : l'impossible reconduction d'une alliance ». *Travail, genre et sociétés*, n° 10 « Prostitution : marchés, organisation, mobilisations ».
- Maugère Amélie (2004). « Apports d'une interprétation marxiste et marxienne de la prostitution ». In Veauvy Christiane, Rollinde Marguerite, Azzoug Mireille (eds). *Les femmes entre violences et stratégies de liberté. Maghreb et Europe du Sud*. Saint-Denis, Bouchène.
- Oso Casas Laura (2003). « Migration et trafic des femmes latino-américaines en Espagne : service domestique et prostitution ». In Hersent Madeleine, Zaidman Claude (eds). *Genre, travail et migrations en Europe*. Paris, Publications universitaires Denis-Diderot « Cahiers du CEDREF. Colloques et travaux ».
- (2006). « Prostitution et immigration des femmes latino-américaines en Espagne ». *Cahiers du genre*, n° 40 « Travail et mondialisation ».
- Pheterson Gail (2001). *Le prisme de la prostitution*. Paris, L'Harmattan « Bibliothèque du féminisme ».
- (2004). « Prostitution II ». In Hirata Helena *et al.* (eds).
- Pryen Stéphanie (1999). *Stigmate et métier. Une approche sociologique de la prostitution de rue*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- (2002). « Prostitution de rue. Le privé des femmes publiques ». *Ethnologie française*, vol. XXXII, n° 1, n° spécial « Intimités sous surveillance ».
- Rahola Pilar (2006). « Prostitución, esa maldad ». *El Periódico*, n° 4, janvier.
- Schmoll Patrick (ed) (2007). *Matières à controverses*. Strasbourg, Néothèque [à paraître].
- Spira Alfred, Bajos Nathalie et le groupe ACSF (1993). *Les comportements sexuels en France*. Paris, La Documentation française « Collection des rapports officiels ».
- Thévenot Laurent (1990). « L'action qui convient ». *Raisons pratiques*, n° 1 « Les formes de l'action ».

- (1993). « Essai sur les objets usuels. Propriétés, fonctions, usages ». *Raisons pratiques*, n° 4 « Les objets dans l'action. De la maison au laboratoire ».
- (1998). « Pragmatiques de la connaissance ». In Borzeix Anni, Bouvier Alban, Pharo Patrick (eds). *Sociologie et connaissance : Nouvelles approches cognitives*. Paris, CNRS Éd.
- Trat Josette (2006). « Entre néolibéralisme et ordre moral, les féministes divisées ». In Trat Josette, Lamoureux Diane, Pfefferkorn Roland (eds). *L'autonomie des femmes en question. Antiféminismes et résistances en Amérique et en Europe*. Paris, L'Harmattan « Bibliothèque du féminisme ».
- Travail, genre et sociétés* (2003). « Prostitution : marchés, organisation, mobilisations », n° 10.
- Tura Montserrat (2006). « Sin cerrar los ojos, dando derechos ». *El País*, 13 novembre.
- Valenciano Elena (2005). « Mercado de mujeres ». *El País*, 31 août.
- Von Dücker Elisabeth (2005). *Sexarbeit. Prostitution – Lebenswelten und Mythen*. Bremen, Temmen, Museum der Arbeit-Hamburg.
- Zabala Begoña, Montero Justa (2006). « La prostitución : una mirada feminista ». *Viento Sur*, julio.